

ALERTE : « Les APL ne suivent plus l'augmentation des loyers »

vendredi 7 octobre 2022



Selon une étude de l'Union sociale pour l'habitat (USH) publiée à l'occasion du Congrès HLM, **l'évolution des aides au logement ne suivrait pas celle des loyers, accentuant les difficultés des plus modestes.**

Baisse de 5 euros, absence de revalorisation... Depuis plusieurs années, le montant des aides personnalisées au logement (APL) plafonne alors que les loyers augmentent.

Ces aides ont vocation à couvrir une partie du loyer, en prenant en compte la zone géographique et la composition du foyer. Ainsi une personne seule, peut voir son aide varier entre 243 et 298 euros par mois.

Pourtant l'aide n'a pas suivi la réalité, et Dominique Hoorens, directeur des études économiques et financières de l'USH, souligne qu'« *elles sont chargées de faire le pont entre l'évolution des loyers et celle des revenus. Ces dernières années, les loyers ont augmenté fortement dans le parc privé. Dans le parc social, les loyers sont encadrés, mais les revenus des locataires HLM ont baissé du fait de leur paupérisation* ».

Cet écart concernerait plus de 60 % des locataires de HLM et 92 % pour le parc privé.

Par ailleurs, le seuil d'exclusion pour bénéficier des APL a lui aussi été revu se situant entre 1.150 et 1.270 euros de revenus nets par mois.

Conséquence forte : **une personne seule, au SMIC, ne touche plus d'APL, c'est ce**

que rappelle Marianne Louis, directrice générale de l'USH.

Ainsi pour défendre un vrai droit d'accès et de maintien dans le logement, il s'agit d'agir en faveur d'une réelle revalorisation de cette aide et assurer à tous le respect d'un droit fondamental, celui du logement pour toutes et tous.

Source :

- Capital.fr, « les APL ne suivent plus l'augmentation des loyers », Claire Domenech, 22/09/2022